



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### PRODUIT

**Nom du produit:** 3309 US FTA  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Numero de FS:** 17466  
**Code de produit:** 202030206535  
**Emploi prévu:** Liquide hydraulique/de transmission

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

**Fournisseur:** Pétrolière Impériale, Division Produits  
 240 4th Avenue  
 Calgary, ALBERTA. T2P 3M9 Canada  
**24 Hour Health Emergency** 1-866-232-9563  
**Téléphone d'urgence – Transports** 1-866-232-9563  
**Données techniques sur le produit** 1-800-268-3183  
**Personne à contacter chez le fournisseur** 1-800-567-3776

## SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Pas de substance dangereuse ou complexe à déclarer.

## SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Matière jugée sans danger selon les directives réglementaires (voir la section 15 de la fiche signalétique).

### EFFETS SUR LA SANTÉ

Toute surexposition peut provoquer une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.  
L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves.

<b>Identificateur de danger NFPA:</b>	Santé: 0	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0
<b>Identificateur de danger HMIS:</b>	Santé: 0	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0

**REMARQUE:** Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

## SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

### INHALATION



Retirer la personne de la zone d'exposition. Ceux qui dispensent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissement, de nausée ou d'évanouissement, obtenir une aide médicale immédiate. Si la respiration s'est arrêtée, utiliser un appareil mécanique pour assister la ventilation ou pratiquer le bouche à bouche comme méthode de réanimation.

#### CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale. Même si les premiers symptômes d'une injection sous pression peuvent être minimes ou inexistantes, un traitement chirurgical rapide au cours des premières heures peut grandement réduire la gravité de la lésion par la suite.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

#### INGESTION

Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Consulter un médecin en cas de gêne.

### SECTION 5

#### MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs

##### LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

**Produits de combustion dangereux:** Vapeurs, fumées, Aldéhydes, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,

##### PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

**Point d'éclair [Méthode]:** >185°C (365°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: 0.9 LSE: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** N/D

### SECTION 6

#### MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.



## MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Se reporter à la rubrique 8 pour les conseils sur les équipements minimes de protection individuelle. Des équipements supplémentaires peuvent aussi être nécessaires, dépendant sur les circonstances et/ou l'expertise des répondants à l'urgence.. Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, e.g. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique et, si nécessaire, résistante à la chaleur et calorifugée. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## GESTION DES DÉVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants pour une élimination ultérieure. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

**Déversement dans l'eau:** Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Avertir les autres expéditeurs. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

## MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

## SECTION 7

## MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations



de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Cette matière accumule les charges électrostatiques.

#### ENTREPOSAGE

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette.

### SECTION 8

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition/normes visant les substances susceptibles de se former au cours de la manutention du produit :** En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 0,5 mg/m<sup>3</sup> - INRS/CRAM Valeur Moyenne d'Exposition (VME); 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV; 10 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH STEL.

NOTA : les limites et les normes ne sont données qu'à titre indicatif. Observer le règlement en vigueur.

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le degré de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition possibles. Mesures de contrôle à considérer :

Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les risques d'exposition comme les utilisations, les pratiques de manutention, la concentration et l'aération. Les renseignements fournis ci-après sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec cette matière supposent qu'on en fait un usage normal comme prévu.

**Protection respiratoire:** Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminant dans l'air à un niveau qui permet de protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut être approprié. Choisir, utiliser et entretenir les respirateurs conformément aux prescriptions réglementaires, le cas échéant. Types de respirateurs à considérer pour cette matière :

Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération.

Dans le cas de fortes concentrations dans l'air, porter un respirateur par adduction d'air homologué, à pression positive. Le port d'un respirateur à adduction d'air avec une bouteille de réserve peut être approprié quand la teneur en oxygène est insuffisante, que les précurseurs de gaz/de vapeurs sont faibles ou que la capacité ou le débit des filtres de purification de l'air peut être dépassé.

**Protection des mains:** Tout renseignement particulier sur les gants est tiré de documents publiés et de données sur le fabricant des gants. Les conditions de travail peuvent influencer beaucoup sur la durabilité des gants; les inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Genres de gants à porter pour cette matière:



Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.

**Protection des yeux:** Si le contact est probable, le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière :

Aucune protection de la peau n'est généralement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène du travail, prendre des précautions pour éviter le contact avec la peau.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

## MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

## SECTION 9

## PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**État physique:** liquide

**Couleur:** rouge

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** N/D

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15 °C):** 0.86

**Point d'éclair [Méthode]:** >185°C (365°F) [ASTM D-92]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: 0.9 LSE: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** N/D

**Point d'ébullition / Intervalle:** N/D

**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa

**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C

**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** < 1

**pH:** N/A

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** > 3.5

**Solubilité dans l'eau:** Négligeable

**Viscosité:** >30 cST (30 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 7.25 cST (7.25 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C

**Propriétés oxydantes:** Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

### AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** N/D

**Point de fusion ::** N/A

**Extrait de diméthylsulfoxyde (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 %m



**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ:** Matière stable dans des conditions normales.

**CONDITIONS À ÉVITER:** Chaleur excessive. Sources d'inflammation d'énergie élevées.

**MATÉRIAUX À ÉVITER:** Oxydants puissants

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:** La substance ne se décompose pas à température ambiante.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**TOXICITÉ AIGUË**

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité (Rat): CL50> 5000 mg/m3	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité (Rat): DL50> 5000 mg/kg	Toxicité minime. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>Peau</b>	
Toxicité (Lapin): DL50> 5000 mg/kg	Toxicité minime. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation (Lapin): Données existantes	Irritation négligeable de la peau à température ambiante. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>Œil</b>	
Irritation (Lapin): Données existantes	Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

**EFFETS CHRONIQUES OU AUTRES**

**Contient:**

Huile de base ayant subi un raffinage poussé : aucun effet cancérigène dans des études sur les animaux; la matière type réussit l'essai Ames modifié IP-346 ou d'autres tests de classement; des études sur le derme et l'inhalation font état d'effets minimes; infiltration de cellules immunes non spécifique dans les poumons, dépôt d'huile et formation minime de granulomes; aucun effet sensibilisant sur les animaux testés.

On peut obtenir des renseignements complémentaires sur demande.

**Statut CMR:** Néant.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1  
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B  
4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1  
6 = ACGIH A2



## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les renseignements fournis sont fondés sur les données qui existent sur la matière, ses ingrédients et d'autres matières comparables.

### ÉCOTOXICITÉ

Matière -- Effet toxique attendu pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets néfastes à long term l'environnement aquatique.

### MOBILITÉ

Composant de l'huile de base -- Peu soluble, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Devrait se décomposer pour se déposer dans les solides des eaux usées.

### PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

#### Biodégradation:

Composant de l'huile de base -- Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

### POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant de l'huile de base -- Risque de s'accumuler dans les organismes vivants; cependant, le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou la biodisponibilité.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

### CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée, à température très élevée pour prévenir la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez l'huile usagée dans des sites désignés. Minimisez le contact avec la peau. Ne pas mélanger des huiles usagées avec des solvants, des liquides à frein ou des fluides de refroidissement.

### INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Mise en garde concernant les contenants vides.** (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERÇER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs bondes comme il se doit et les expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de la réglementation gouvernementale.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



**TERRE (TDG):** Non réglementé pour le transport terrestre

Note: Si livré par voie maritime, la classification TMD sera SEA (IMDG).

**TERRE (DOT):** Non réglementé pour le transport terrestre

**SEA (IMDG)**

**Nom d'expédition correct:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Phosphites d'alkyle)

**Classe et division de danger:** 9

**EMS Number:** F-A, S-F

**Numéro UN:** 3082

**Groupe d'emballage:** III

**Polluant marin:** Oui

**Étiquette(s):** 9

**Nom du document de transport:** UN 3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phosphite d'alkyle), 9, PG III, POLLUANT MARIN

**AIR (IATA)**

**Nom d'expédition correct:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Phosphites d'alkyle)

**Classe et division de danger:** 9

**Numéro UN:** 3082

**Groupe d'emballage:** III

**Étiquette(s):** 9, EHS

**Nom du document de transport:** UN 3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phosphite d'alkyle), 9, PG III

**SECTION 15**

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**SIMDUT:** Pas regle

Ce produit a été classé selon les critères de dangerosité du règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient tous les renseignements prescrits par le Règlement sur les produits contrôlés.

**LCPE:** Les constituants de ce produit figurent sur la liste intérieure (LI), sont exempts, ou ont été annoncés sous LCPE.

**Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique:** DSL, TSCA

**Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous:** Néant.



## --LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4	3 = TSCA 5e	5 = TSCA 12b
2 = TSCA 5a2	4 = TSCA 6	6 = INRP

<b>SECTION 16</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>
-------------------	----------------------------

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

**CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:**

Révision:

Section 13 : Mesures d'élimination - Recommandations pour l'élimination Modification(s).

Section 11: Toxicité aiguë - Tableau Modification(s).

Section 09: Notes des propriétés Phys/Chem Modification(s).

Section 11: Ingestion - Toxicité Modification(s).

Section 11: Inhalation - En-tête Modification(s).

Section 08: Conforme avec la phrase régulatrice applicable Modification(s).

Section 07: Manipulation et entreposage- Manipulation Modification(s).

Section 07: Manipulation et entreposage Modification(s).

Identification des dangers: Effets sur la santé Modification(s).

Section 11: Données sur le test de létalité par inhalation Modification(s).

Section 09: Point Éclair C(F) Modification(s).

Section 09: Viscosité Modification(s).

Section 09: Viscosité Modification(s).

Section 14: LAND (TDG) - En tête Modification(s).

Section 15: Liste de l'inventaire national des produits chimiques des États-Unis - En-tête Modification(s).

Section 08: Limites/normes d'exposition Modification(s).

Identification des dangers: Note sur les dangers Modification(s).

Section 14: IMO Nom technique - All Modification(s).

Section 14 : Nom technique de l'IATA - Tous Modification(s).

Section 01 : Procédés de communication avec l'entreprise classés par ordre de priorité Modification(s).

Section 06: Mesures de protection ajouté.

Section 06 : Dispersion accidentelle - Mesures de protection - En-tête ajouté.

Section 01 : Code du produit ajouté.

Section 01 : Code du produit - En-tête ajouté.

Section 15: Cas spéciaux - En-tête a été annulé.

Section 15: Table des cas spéciaux a été annulé.

Section 15: Inventaire - En-tête a été annulé.

Section 15: Régime d'emploi - En-tête a été annulé.

SIMDUT: Pas regle

Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballage le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de

HMCS ID: 352189

SUC: 38-Huiles Et Lubrifiants

Clé externe: CN35251

**Fiche Technique Matérielle de  
Sûreté**

Date de création 11.juil..2014



Nom du produit: 3309 US FTA

Date de révision: 10 Oct. 2012

Page 10 de 10

---

retransmettre ce document en tout ou en partie.

-----  
DGN: 5016009 (559256)  
-----

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés

Rédigé par: Imperial Oil Limited, IH and Product Safety